

Soit :

F,
FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV,
FW, FX, FY, FZ,
HW, HX, HY,
TH, TK, TM, TO, TP, TQ, TV, TW, TX.

Sachant que les préfixes suivants sont attribués communément aux territoires et départements d'outre mer :

FG, à la Guadeloupe,
FH, à Mayotte,
FJ, à St Barthélemy,
FK, à la Nouvelle Calédonie,
FM, à la Martinique,
FO, à la Polynésie Française,
FP, à St Pierre et Miquelon,
FR, à L'île de la Réunion,
FS, à St Martin,
FT, aux Terres Australes Antarctiques Françaises,
FW, à Wallis et Futuna,
FX, aux satellites français du service amateur
FY, à La Guyane Française,
TK, à la Corse,
TP, attribué généralement au radio-club du Conseil de l'Europe.

Sachant que les préfixes spéciaux sont attribués comme suit :

TM, à la France métropolitaine
TO, aux départements d'outre mer,
TX, aux territoires d'outres mers.

Il reste donc un certain nombre de préfixes possibles qui restent inutilisés.

FA, FB, FC, FD, FE, FF, FI, FL, FN, FQ, FU, FV, FZ, HW, HX, HY, TH, TQ, TV, TW.
Ce qui laisse un très grand nombre de possibilités.

Forme des indicatifs

Ci-dessous les possibilités offertes au législateur:

1) F0A a F9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (mais 3 digits) (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

2) FA0A to FZ9Z : 2990 combinaisons, 130 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers, les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

3) HW0A à HW9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

4) HX0A à HX9A : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

5) HY0A à HY9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

6) TH0A à TH9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

7) TQ0A à TQ9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

8) TV0A à TV9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

9) TW0A à TW9Z : 230 combinaisons, 10 préfixes (la lettre V en première lettre du suffixe étant réservée aux radioamateurs étrangers les lettres X et Z étant réservées aux relais et balises)

DEMANDE

Le REF-Union demande d'ouvrir la possibilité de l'attribution aux radioamateurs français, sur demande individuelle d'un second indicatif selon le système décrit ci-dessus.

SITUATION DANS LES AUTRES PAYS

HONGRIE : OUI :

Possibilité d'un second indicatif avec une seule lettre dans le suffixe.
Elle peut être demandée par des opérateurs individuels ou des clubs et obtenue au mérite.
Il faut avoir opéré relativement longtemps, avoir l'expérience des contests et obtenir le soutien de l'association nationale.
La demande doit être faite auprès de l'administration.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : OUI

Mêmes conditions qu'en Hongrie, le coût étant celui d'une licence normale.

AFRIQUE DU SUD : OUI

Un opérateur peut avoir plusieurs autres indicatifs. Un pour chaque région. Il en coûte 18.7 Euros environ à la demande, puis 3.6 Euros par an et par indicatif.

BELARUS : OUI

Possibilité d'un indicatif spécial avec une seule lettre dans le suffixe. Indicatif attribué pour une période de 1 an. Il suffit d'en faire la demande à l'administration.

BULGARIE : OUI

Possibilité de demander in indicatif avec 1 seule lettre dans le suffixe, mais aussi des indicatifs plus longs avec plusieurs chiffres et plus de 3 lettres dans le suffixe.
L'administration est très flexible et délivre ces licences gratuitement pour de courtes ou longues périodes allant d'un mois à un an.

ALLEMAGNE : OUI

Des groupes ou des clubs ont la possibilité d'obtenir un indicatif avec une seule lettre dans le suffixe.
Ces indicatifs sont valides pour 5 ans et le coût est de 85 Euros, payable en une fois.

MALTE : OUI

Possibilité d'obtenir plusieurs seconds indicatifs, 1, 2 ou 3, le coût est celui d'une licence annuelle pour chacun d'eux.

GRECE : NON

Idem de la France, possibilité d'un indicatif spécial, mais pas de second indicatif.

LIBAN : NON

Idem de la France, possibilité d'un indicatif spécial, mais pas de second indicatif.

ANGLETERRE : OUI

Possibilité d'un second indicatif, mais ceux-ci ne peuvent être demandés que par des radioamateurs ayant une licence complète. La validité est de 3 ans et c'est gratuit.

CHYPRE ; OUI

Possibilité de second indicatif délivré par l'administration. Ce second indicatif est intimement lié à l'indicatif du demandeur. Il n'y a pas de seconde licence délivrée. Ce second indicatif ne peut être utilisé que pendant les contests et est soumis aux mêmes conditions que la licence initiale.

Il n'y a pas de taxe supplémentaire, l'administration consulte l'association nationale avant de délivrer un second indicatif.

De ce fait il est d'usage de le demandeur fasse un dossier pour l'administration et envoie en même temps un curriculum vitae contest à l'association nationale pour motiver sa demande.

BELGIQUE : OUI

Possibilité d'un second indicatif, utilisable à tous moments, mais celui-ci ne peut remplacer l'indicatif initial, le coût annuel est de 110 Euros répartis, en 55 Euros pour l'indicatif initial et 55 Euros pour le second indicatif.

SUEDE : OUI

Possibilité d'un second indicatif, mais pas de détail

USA : OUI

Possibilité d'un second indicatif ou « vanity » le coût est de 21.90 Dollars pour une période de 10 ans renouvelable. Il faut en faire la demande dans les 90 jours avant l'expiration de la licence.

CANADA : OUI/NON

L'administration Canadienne donne la possibilité aux radioamateurs de faire une demande d'indicatif spécial du type CF1A, destiné à être utilisé pendant les contests ci-dessous et pour une période de 60 jours maximum. Le coût est de 60 Dollars Canadiens